

# **AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE DECLARATION DE PROJET POUR LA RELOCALISATION DE L'EHPAD AUX MOLES EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT- CHEF**

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 141/2019 en date du 22 octobre 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'intérêt général de relocalisation de l'EHPAD sur le quartier des Môles et sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-CHEF **du mardi 12 novembre 2019 à 14h au jeudi 12 décembre 2019 à 18h30**, soit durant 31 jours.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Léon SERT.

Pendant la durée de l'enquête,

→ Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, ainsi que les avis émis par le représentant de l'Etat et les personnes publiques associées en réunion d'examen conjoint :

- En mairie, siège de l'enquête : Mairie de Saint-Chef, 1 place de la Mairie, 38890 Saint-Chef, aux jours et heures suivants :
  - les mardis, vendredis et samedis matin de 8h à 12h
  - les mardis et jeudis de 13h30 à 18h30
  - les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h.
- Sur le site internet de la mairie : <https://www.saint-chef.fr>

→ Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Chef,
- Par correspondance en mairie de Saint-Chef,
- Par messagerie électronique à l'adresse : [epdpmc@saint-chef.fr](mailto:epdpmc@saint-chef.fr).

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet de la mairie <https://www.saint-chef.fr>.

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public en Mairie de Saint-Chef, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Chef pour recevoir ses observations :

- le mardi 12 novembre de 14h00 à 17h00
- le mardi 26 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 12 décembre 2019 de 15h00 à 18h30.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Chef a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure au sein de la notice explicative. La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie pour avis sur le projet.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en Mairie de Saint-Chef et sur le site de la mairie <https://www.saint-chef.fr> dans le dossier d'enquête.

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint-Chef, à la Préfecture de l'Isère et sur le site internet de la commune <https://www.saint-chef.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de Saint-Chef.